

21 FEB 2018
Conakry, le 2018



MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
DE L'EMPLOI ET DU TRAVAIL

INSPECTION GENERALE DU TRAVAIL

BP : 6278

N° 028 /MET-FPET/IGT/CAB/2018

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail-Justice-Solidarité

**L'INSPECTEUR GENERAL DU
TRAVAIL**

AUX
MEMBRES DU BUREAU SORTANT DU
SLECG

Objet : Tenue du Congrès Statutaire

Mesdames et Messieurs,

Depuis deux semaines, le secteur éducatif guinéen est fortement perturbé par une crise sociale sans précédent née de la dissidence d'une frange de votre bureau exécutif national.

Cette situation regrettable a entraîné des pertes en vies humaines et des dégâts matériels importants.

Au regard des informations en ma possession et après analyse et examen de vos textes statutaires et règlement intérieur, il m'a été donné de constater que les actes posés dans ce cadre ne réunissent pas toutes les garanties de régularité requise. Dès lors, se pose la problématique de la légalité et de la légitimité du bureau exécutif du SLECG.

Ainsi pour arriver à une solution légale de compromis et soucieux de la préservation de la quiétude sociale, j'ai l'honneur de vous inviter à organiser dans les meilleurs délais un congrès statutaire inclusif conformément à votre statut et votre règlement intérieur.